

PROVINCE DE LIEGE



Arrondissement de LIEGE

COMMUNE D'ANS

Code postal 4430

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L 1122-12 et L 1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous prier d'assister à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu à l'Hôtel communal, le 29 septembre 2018 à 14 heures précises.

Fait en l'Hôtel communal, le 21 septembre 2018.

Par le Collège :
Le Directeur général f.f.


F-J SANTOS REY



Le Bourgmestre


G. PHILIPPIN

ORDRE DU JOUR :

SEANCE PUBLIQUE :

M. le Bourgmestre, en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, du Logement, de l'Aménagement du territoire, des Grands projets, des Sports et du Bien-être animal.

1. Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018.
2. Correspondances et communications.
3. Motion de méfiance constructive individuelle à l'encontre de M. Henri HUYGEN et désignation d'un nouveau membre du Collège communal.
4. Prestation de serment et installation d'un Echevin

MOTION DE MEFIANCE CONSTRUCTIVE INDIVIDUELLE






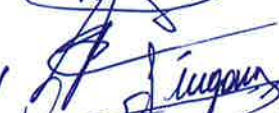






Vu notamment les articles L1123-1, L1123-14 et L1123-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Les signataires de la présente sont conseillers communaux à la commune d'Ans. Ils ont respectivement été élus sur les listes PS, MR et CDH RCA (titulaires ou suppléants) lors des élections du 14 octobre 2012 et constituent donc, au sens de l'article L1123-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les groupes politiques PS, MR et CDH RCA du Conseil communal d'Ans.

Ces groupes politiques sont les groupes politiques qui participent au pacte de majorité de la Commune d'Ans.

Le groupe socialiste du Conseil communal est constitué de 14 conseillers communaux. Le groupe socialiste du Conseil communal a décidé d'en exclure M. Henry Huygen et en a informé le Collège. Le Collège communal a inscrit cette exclusion à l'ordre du jour du conseil communal du 21 septembre 2018.

Les soussignés suivants :

- PHILIPPE SAUVE 
- Christopher GAUTHY 
- GREGORY PHILIPPIN 
- Ahmed RASSI 
- NATHALIE DUBOIS 
- Christoph KERSTENS 
- DUPONT FRANCOY 
- GINGOUX Fernand 
- QUARANTA RAPHAEL 
- PETERS JULIEN 
- DELWITTE Willy 
- HANNON Anne-Michèle 

représentent plus de la moitié du groupe politique PS .


Le groupe politique MR est constitué de 7 conseillers communaux

Les soussignés suivants :

- Thomas CIALONE 


- Anne Marie LIBON 

- ~~Guy VIALE~~

- Christiane BERNARDIN 

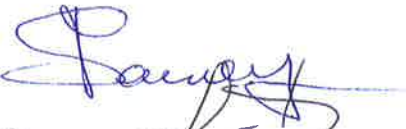

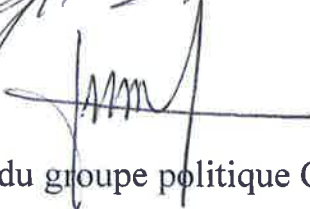
- Tina RUSSILLO 

- Pims Li VECCHI 

- Raphaël LA HAYE 

représentent donc plus de la moitié du groupe politique MR.

Le groupe politique CDH-RCA est constitué de 3 conseillers communaux
Les soussignés suivants :

- SAMRAY Francine 
- SECRETIN Georges 
- GROSEH Robert 

représentent donc plus de la moitié du groupe politique CDH-RCA.

La présente motion de méfiance constructive a pour objet :

- motion de méfiance individuelle à l'égard de M. Henri HUYGEN, Echevin
- présentation de M. Fernand GINGOUX en qualité d'échevin remplaçant.

Les motifs de la perte de confiance entre l'assemblée communale et Monsieur l'Echevin Henri HUYGEN sont les suivants :

- M. Henry HUYGEN a déposé une liste communale à l'occasion des prochaines élections communales, se démarquant ainsi du groupe politique socialiste dont il a été exclu, groupe politique majoritaire du pacte de majorité adopté par le Conseil communal ;
- La majorité des membres du groupe socialiste du Conseil communal ont adressé un courrier au Collège communal lui communiquant l'acte d'exclusion de M. HUYGEN du groupe socialiste du Conseil communal, composante principale du pacte de majorité liant les partenaires dans le cadre d'un contrat essentiellement basé sur la confiance réciproque. Ce courrier a été adressé au Conseil communal qui a pris acte de cette exclusion.

Dans ces circonstances, les soussignés considèrent que la nécessaire confiance qui doit exister entre l'assemblée démocratique et le membre du Collège est rompue.

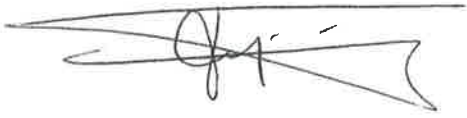
Dans ces conditions, les soussignés décident d'adopter une motion de méfiance individuelle à l'égard de M. Henri HUYGEN et présentent en qualité de nouveau membre du Collège communal M. Fernand GINGOUX .

Les conseillers communaux signataires de la présente motion souhaitent que la présente motion soit soumise aux débats et au vote du prochain Conseil communal moyennant respect du délai de 7 jours francs prévu à l'article L1123-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

ACCUSE DE RECEPTION

Motion remise entre les mains de M. le Directeur Général ff le 21 septembre 2018 conformément à l'article L1123-14 §1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.